# CHARTE INFORMATIQUE.

#### Conditions d'accès :

#### ≥≤ II faut avoir un compte personnel...

Ne jamais communiquer son mot de passe. Chaque compte informatique est strictement personnel. Se déconnecter en quittant le poste de travail.

#### ≥≤ II faut signer...

L'accès à Internet est soumis à l'acceptation du règlement par l'élève et par ses parents.

#### ∠∠II faut avoir un projet...

Présenter un projet de recherche. L'accès à Internet est exclusivement réservé à un travail scolaire.

#### ∠∠II faut connaître l'outil...

Il faut avoir été initié à l'utilisation d'Internet par un enseignant.

## ≥≤ II faut prendre rendez-vous...

L'accès à Internet est possible depuis tous les postes du réseau, après autorisation.

Pour accéder à Internet au C.D.I., il faut prendre rendez-vous, par équipes de 2 élèves.

## Responsabilités:

## ≥≤ Le respect des autres...

Ne pas chercher à s'approprier le mot de passe du compte d'autrui.

Ne jamais ouvrir, modifier ou effacer les fichiers d'autrui.

Utiliser un langage correct dans les messages, et les signer de son nom. L'auteur d'un message engage sa seule responsabilité sur le contenu expédié.

### ∠∠ Le respect du matériel...

Ne pas chercher à modifier la configuration du système sans autorisation (signets, favoris,...).

Ne pas interrompre volontairement le fonctionnement normal du réseau,

Avertir rapidement le responsable, en cas de problème technique.

## ≥ Le respect du droit d'auteur...

Ne pas publier de documents ou de logiciels sans autorisation de l'auteur.

#### ZZ Le respect des valeurs humaines et sociales...

Ne pas afficher à l'écran, ni publier des documents à caractère raciste, extrémiste ou pornographique. Ne pas utiliser le système dans le but de vendre et de distribuer des substances et des objets illégaux.

#### ZZ Le souci d'optimiser le coût des connexions...

Préparer la recherche avant la connexion (fiche Internet).

Ne pas dépasser le quota de connexion alloué.

Travailler « Hors-ligne » le plus souvent possible.

## ZZ Le souci d'éviter des dépenses inutiles...

Ne pas imprimer sans autorisation.

L'administrateur du réseau peut être amené à surveiller les sessions des utilisateurs en cas d'agissements suspects. L'utilisateur qui contreviendrait à ces règles s'expose aux sanctions administratives prévues par le règlement du collège, ainsi qu'aux sanctions et poursuites pénales prévues par la loi.

Je, soussigné(e): nom:	prénom :	classe :
certifie avoir pris connaissance et m'eng	age à me conformer	aux règles d'utilisation du
réseau informatique du collège.		
A Saint Pierre d'Albigny	y, le	

Ce document doit être signé par l'élève et le responsable légal, puis collé dans le carnet de liaison. Faire précéder la signature de la mention « Lu et approuvé ».

## INTERNET: droits et responsabilités.

Cette charte a pour objet de définir les conditions d'accès à l'internet. Elle s'adresse à tous les membres de la communauté scolaire : parents, professeurs, personnel administratif, stagiaires, aide-éducateurs,....

L'utilisation a lieu dans le cadre d'objectifs pédagogiques ou du projet personnel de l'élève (orientation).

L'accès à l'internet est un privilège et non un droit.

#### **Consultation de sites :**

Les usagers s'engagent à ne pas consulter, stocker ou diffuser des documents qui portent atteinte à la dignité de la personne, présentent un caractère pornographique, incitent à la haine raciale, constituent une apologie du crime ou de la violence. Ils s'engagent à ne pas utiliser le système dans le but de vendre et de distribuer des substances et des objets illégaux. L'adulte ayant engagé sa responsabilité se doit d'exercer un contrôle.

L'enregistrement de données d'un site est implicitement accepté par celui qui propose la visite de son site, sauf pour les données qui sont expressément protégées (logos, marques...). Toutefois, l'installation et diffusion sur site de ces données ainsi que leur utilisation collective (en classe notamment) supposent l'autorisation de l'auteur ou de ses ayants droit.

Chaque utilisateur s'engage à respecter les **règles de déontologie**, et notamment à ne pas effectuer d'opérations qui pourraient avoir pour conséquences :

- ∠ de masquer sa propre identité,
- zz de s'approprier le mot de passe d'autrui,
- ∞ de tenter de pirater ou d'accéder à des serveurs sur lesquels ils n'auraient pas de droits.
- Æ de modifier, d'altérer ou de détruire des données, d'accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs sans leur autorisation,
- ∠∠D'interrompre volontairement le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés,
- ≥ De modifier ou de détruire des informations sur un système connecté au réseau,
- « de porter atteinte à l'intégrité d'un utilisateur ou à sa sensibilité, notamment par l'intermédiaire de messages provocants, ou pénalement répréhensibles.
- La réalisation et l'usage d'un programme informatique ayant de tels objectifs sont interdits.

## Messagerie:

L'accès des élèves à une messagerie électronique au collège doit répondre à un **projet pédagogique**. Une adresse personnelle ainsi que les "chats" (causettes) n'entrent pas dans le cadre pédagogique.

Des boîtes aux lettres électroniques seront accordées dans le cadre de projets d'activités formalisés. Il sera attribué un compte par projet. Il demeurera sous la **responsabilité de l'enseignant** demandeur. Il donnera lieu à l'attribution d'un mot de passe qui ne devra en aucun cas être communiqué aux élèves. Toute diffusion intempestive du mot de passe donnera lieu à la suspension du compte concerné.

Toute personne disposant d'un espace dans le serveur de messagerie s'engage à :

- zz consulter régulièrement sa boîte aux lettres
- ∞ effacer les messages du serveur après réception
- ∞ ne pas encombrer le réseau par des messages inutilement longs ou trop largement diffusés.

#### Création de site :

Le Rédacteur de site réalise l'ensemble des opérations nécessaires aux mises en page avec des logiciels dont la propriété est établie. Il vérifie que les fichiers mis à disposition du public sont exempts de virus. Les liens vers d'autres services font partie intégrante de l'information mise à disposition. Le Rédacteur est responsable de leur intégration et de leur actualisation. Il s'assure que les informations ne sont pas erronées, et il met le site à jour régulièrement. Les liens vers des informations présentant un caractère délictueux ou contraire à la déontologie sont interdits.

## Responsabilité éditoriale :

Qu'ils soient majeurs ou mineurs, les utilisateurs du réseau assument la responsabilité de tous leurs écrits. Toute communication doit être signée. Dans le cadre de la protection des mineurs, les travaux d'élèves ne feront apparaître que leur prénom et l'initiale de leur nom.

## Respect des droits d'auteurs :

- MM Ne pas diffuser d'informations appartenant à des tiers sans leur autorisation,
- mentionner les sources lors de l'utilisation d'informations de tiers (droits d'auteurs).

Toute diffusion de photos de personnes suppose l'autorisation de ces dernières. Aucune photo d'élèves mineurs ne peut être diffusée sur le réseau sans l'autorisation écrite du représentant légal.

## Respect du principe de neutralité du service public :

Les documents insérés doivent avoir un intérêt pédagogique, culturel ou informatif réel. Il doivent respecter les règles du service public et laïc, en particulier :

- ∠ neutralité religieuse
- **EX** non discrimination,
- ∠

  interdiction de toute publicité.

## Respect du Code Civil:

- عد" Chacun a droit au respect de sa vie privée "
- ZZ" Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé, à le réparer."

Toute diffusion de travaux doit respecter les libertés et les droits fondamentaux de l'individu : les usagers s'engagent à ne pas diffuser des informations qui peuvent être contraires à la morale et aux lois en vigueur.

#### La liberté de presse exclue :

- La diffamation : diffusion d'informations non vérifiées ou présentant le caractère d'un délit. Toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération d'une personne ou d'un groupe social est une diffamation.
- ∠∠L'injure: toute expression outrageante, terme de mépris ou invective qui ne renferme l'imputation d'aucun fait, est une injure.
- EL'incitation aux crimes, aux délits, à la haine raciale.

#### **RESPONSABILITES:**

L'accès à Internet depuis un établissement scolaire se fait sous la responsabilité du chef d'établissement. Les élèves doivent être conscients que leur responsabilité est engagée dans les tribunaux tant sur le plan pénal que sur le plan civil. Dans le cas des élèves mineurs, la responsabilité est transférée aux parents.

Le Directeur de Publication, dont la responsabilité est engagée par les contenus des sites, est le chef d'établissement. Il assure le contrôle administratif et juridique de toute publication dans l'établissement scolaire, même s'il charge le rédacteur du site des modalités pratiques de mise en œuvre. Le tout s'effectue dans le respect des lois et règlements.

## Maintenance et sécurité

L'établissement doit assurer la sécurité physique et logique de la connexion.

Sécurité physique : pas de machine permettant la connexion en libre accès, utilisation de la connexion par les élèves uniquement en présence d'un membre de l'équipe éducative de l'établissement.

Sécurité logique : tout utilisateur s'engage à ne prêter son compte à personne et à ne pas communiquer son mot de passe.

Tout utilisateur s'engage à signaler au correspondant Internet toute anomalie dont il aura connaissance. Afin de ne pas perturber le fonctionnement du réseau, il est interdit de télécharger des logiciels.

L'utilisateur qui contreviendrait à ces règles s'expose aux sanctions administratives prévues par le règlement du collège, ainsi qu'aux sanctions et poursuites pénales prévues par la loi. L'adulte s'engage à faire respecter ces dispositions par les élèves qui sont sous sa responsabilité.

Tout compte pourra être fermé sans préavis en cas de non respect de ces règles

Tout compte pour la ette rerme sans preavis en cas de non respect de ces regies.
Vos interlocuteurs :
🗷 Animateur informatique :
Je, soussigné(e), nom :

Faire précéder la signature de la mention « Lu et approuvé ».